

 Z.A.C. du Plateau des Capucins

Programme des équipements publics
P.E.P.

Mai 2019

**Dossier de modification substantielle
de la
ZAC du Plateau des Capucins**

Programme d'équipements publics

I. INFRASTRUCTURES, ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le programme comprend l'ensemble des infrastructures structurantes et des dessertes utiles à la zone ainsi que les espaces publics d'accompagnement tels que les places, les espaces paysagers, etc... L'aménagement comprend la réalisation de l'ensemble des voiries, des réseaux, des espaces paysagers, y compris la recomposition des jardins familiaux ainsi que le stationnement public.

LES DESSERTES EXISTANTES REMANIEES

Le projet d'aménagement prévoit de conserver, tout en les transformant pour tout ou partie, la majorité des routes et des chemins existants. Il s'agit notamment :

- du boulevard Jean Moulin
- de la partie Sud de la route d'Epinard, venant du quartier de la Doutré,
- de la rue des Capucins, dans sa partie Nord
- du Chemin des Bretonnières
- du Chemin des Chalets
- du Chemin de la Grande Fauconnerie
- du Chemin de la Charnasserie
- du Chemin de la Meule Farine.

Sur ces infrastructures existantes, les interventions majeures se feront sur le boulevard Jean Moulin et la route de Cantenay-Epinard dans sa partie Nord.

Le boulevard Jean Moulin, aujourd'hui axe de transit entre les communes du Nord-Ouest et le centre d'Angers deviendra un vrai « boulevard urbain » dont le gabarit sera réduit. Après démolition de la chaussée, le boulevard subira une reprise à neuf de son profilage sans toutefois toucher aux fondations de la chaussée. Le réseau d'éclairage public existant sera modifié et déplacé, tout comme le réseau de télécommunication. Les différents réseaux (eau potable, eau usée, électricité, gaz) viendront desservir les programmes de constructions prévus.

La route de Cantenay Epinard va être requalifiée et sera remplacée par une nouvelle voie parallèle « le Boulevard Ouest » pour la jonction à l'autoroute A11. Le programme prévoit la réfection des bordures et des trottoirs côté Est, et l'installation de mobiliers urbains et d'éclairage public en cohérence avec les nouveaux aménagements du site.

La rue Renée devrait accueillir une partie de la voie du tramway. Elle sera donc réaménagée en fonction des options prises par Angers Loire Métropole, Maître d'Ouvrage du projet de tramway. Sa configuration est décrite dans le paragraphe « les voies de catégorie 2 » ci-après. La rue Renée sera supprimée pour partie, dans sa dernière section jusqu'au boulevard Jean Moulin.

La rue du Général Lizé n'est concernée par des modifications que dans sa partie finale, entre le rond-point du boulevard Jean Moulin et la rue Renée. Ces caractéristiques seront identiques au boulevard Jean Moulin.

Le chemin des Chalets est maintenu dans son profil mais changera de vocation pour accueillir les circulations douces principalement. Il pourra ponctuellement accueillir des circulations automobiles pour la desserte des habitations adressées à son nom. Une intervention sera toutefois réalisée avec la création des réseaux d'eau potable et d'eau usée dans sa partie Sud.

Les chemins de la Fauconnerie, de la Bretonnière, de Meule Farine, de la Charnasserie sont également concernés par quelques remaniements. Le profil de ces voies sera maintenu en l'état, la réalisation de l'ensemble des réseaux est toutefois à prévoir afin de desservir les nouveaux programmes de construction.

La rue des Capucins verra son profil modifié dans sa partie haute, afin de connectée cette rue avec la Voie Nord. Le giratoire Boulevard Jean Moulin sera supprimé et la rue des Capucins sera connectée au nouveau carrefour qui sera réalisé.

LES NOUVELLES DESSERTES

LES VOIES DE CATEGORIE 1

Les voies de catégories 1 sont des voies de dessertes inter-quartier. Il s'agit :

- du boulevard Nord (aujourd'hui Lucie et Raymond Aubrac),
- du Boulevard Ouest (aujourd'hui Jacqueline Auriol)
- du Boulevard Jean Moulin.

Le boulevard Nord possède un caractère particulier puisqu'il constitue la limite du quartier construit. Il est bordé au Nord par le relief des merlons et s'inscrit en creux. Cette voie permettra la desserte locale des nouvelles constructions, et permettra la séparation des flux dans la traversée du quartier en particulier en direction du Nord Est. Le gabarit envisagé pourrait accueillir 3 voies.

L'emprise du **boulevard Ouest** pourra être portée à 4 voies de circulation. Il sera relié au giratoire réalisé par Cofiroute par un aménagement permettant la diffusion, la sécurisation et le ralentissement des flux venant de l'autoroute et des communes du Nord de l'agglomération, soit sur le boulevard Nord, soit sur le boulevard Jean Moulin, soit à l'Ouest du site. Le programme comprend la réalisation de l'ensemble des réseaux utiles à la desserte des programmes qui seront réalisés de part et d'autre de cette nouvelle voie.

LES VOIES DE CATEGORIE 2

Il s'agit de la voie accueillant le tramway et des voies de circulation l'accompagnant. Le projet de tramway est sous maîtrise d'ouvrage Angers Loire Métropole et n'est donc pas concerné par le programme des équipements publics de la ZAC.

Deux voies de circulation seront créées de chaque côté de la plate-forme du tramway et feront l'objet des travaux d'installations des différents réseaux nécessaires. Ces voies sont intrinsèquement et techniquement liées au projet du tramway, et seront réalisées par ALTER dans le cadre de la ZAC.

LES VOIES DE CATEGORIE 3

Il s'agit des voies de desserte locale des quartiers. Ces voies intérieures sont des rues de petits gabarits. Elles peuvent être soit à double sens, soit à sens unique et bordées de trottoirs. Le stationnement linéaire ponctue partiellement ces voies.

La rue Bocquel sera créée à partir du boulevard Jean Moulin pour relier la rue des Capucins et l'accès au CHU. Elle sera à double sens et permettra la desserte locale des nouvelles constructions. Les haies bocagères existantes seront préservées et mise en valeur par le tracé de la voie. Le programme comprend la réalisation de l'ensemble des réseaux utiles à la desserte des programmes qui seront réalisés de part et d'autre de cette nouvelle voie.

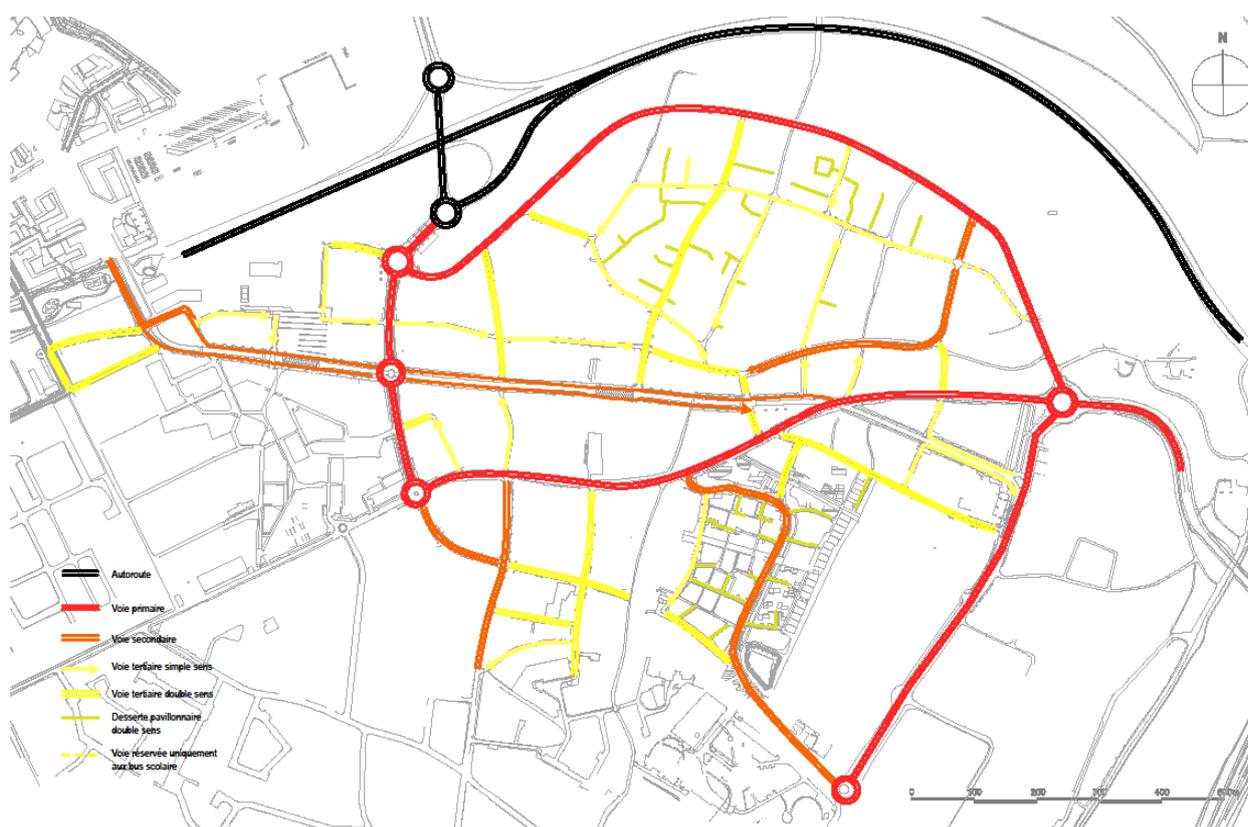
La rue du Grand Chalet sera créée à partir du boulevard Aubrac pour relier la traversée du tramway au niveau de la fauconnerie. Elle sera à double sens et permettra la desserte locale des nouvelles constructions ainsi que des équipements. Des haies bocagères seront plantées sur par le tracé de la voie. Le programme comprend la réalisation de l'ensemble des réseaux utiles à la desserte des programmes qui seront réalisés de part et d'autre de cette nouvelle voie.

La rue des Artilleurs sera prolongée jusqu'à l'axe de la couverture lourde du Contournement Nord Autoroutier en limite de périmètre de la ZAC. Elle permettra de relier le Plateau des Capucins au Plateau de la Mayenne. Cette rue étant créée dans un environnement déjà bâti, il n'est prévu que la récupération des eaux pluviales, soit sous forme de réseaux, soit sous forme de fossés. Le réseau d'éclairage public est à créer également.

D'autres voies de catégorie 3 seront créées afin de desservir les programmes. Ces voies seront limitées à 30 km/h et sont dédiées à l'irrigation fine des quartiers résidentiels.

LES VOIES DE CATEGORIE 4

Il s'agit des voies accueillant les circulations douces. Il s'agit essentiellement de mails. Ces Mails transversaux (Est/Ouest et Nord/Sud) permettent de relier les différentes intensités urbaines du quartier (centralité, équipement, parc, jardins etc.). Ce sont des espaces de rétention des eaux pluviales, le long d'un fil d'eau ou de caniveaux, autour desquels cheminent les sentes pour les piétons et cycles.



LES RESEAUX

Les différents réseaux nécessaires au fonctionnement d'un nouveau quartier seront créés ou réhabilités dans le cadre de la ZAC. Il s'agit des réseaux d'assainissement de type séparatif (eau usée, alimentation en eau potable), d'évacuation et de gestion des eaux pluviales, d'alimentation en gaz, des réseaux souples (électricité, télédistribution). Les effluents seront acheminés à la station d'épuration de la Baumette, située à Angers, pour y être traités.

Un réseau de chaleur sera réalisé sur l'opération d'aménagement afin de desservir les équipements Aquavita et Nelson Mandela. Il pourra se prolonger pour desservir des immeubles du quartier en lien avec la ville d'Angers, délégataire d'une DSP pour la gestion et l'exploitation de ce réseau.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le projet prévoit la mise en place d'un réseau de collecte et d'ouvrages de rétention des eaux pluviales permettant de les restituer au milieu récepteur (réseau ou cours d'eau) avec un débit compatible avec la capacité hydraulique de celui-ci. La rétention des eaux pluviales s'appuiera notamment sur la mise en place de noues, ou de prairies creuses, intégrées dans les parcs, jardins et mails. Ce dispositif de gestion alternative des eaux pluviales permet de stocker, d'évacuer les eaux de façon lente, pour favoriser le rejet dans les réseaux sans occasionner d'engorgement. Sur les espaces denses et/ou minéraux ne disposant pas d'espaces verts susceptibles d'accueillir leurs eaux pluviales, l'utilisation de stockages souterrains sera privilégiée. Les eaux de toiture seront pour partie orientées vers les noues et dispositifs similaires, ou orientées vers des bâches de reprise enterrées et destinées à l'arrosage des espaces publics.

LES PLACES PUBLIQUES

Des places publiques sont prévues dans le cadre de la ZAC des Capucins. Leur localisation et leur définition précise se feront au fur et à mesure de l'avancement du projet. Les places principales sont situées à proximité des trois stations de tramway desservant la zone ainsi qu'au droit des équipements majeurs du quartier.

LE STATIONNEMENT

Le stationnement public est prévu le long des voies majoritairement. Cependant la forte concentration d'équipements générateurs de stationnement impose la prévision de poches de stationnement mutualisé en proximité de ces derniers.

Un parking public de l'ordre de 200 places est prévu à proximité de l'Aquavita. Il aura une double vocation, celle du parking de l'équipement mais il assurera également une fonction de P+R pour la ligne 1 du tramway d'Angers Loire Métropole.

LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Le projet d'aménagement consacre une place importante au traitement et à la valorisation des espaces verts, qui ont pour fonction de structurer les lieux publics et privés, tout en permettant des modalités alternatives de gestion des eaux pluviales.

Le paysage des futurs espaces publics s'appuie sur la mémoire rurale du plateau des Capucins. Il s'agit de profiter des structures paysagères issues de l'observation de ce territoire. Le chemin des Chalets par exemple sera préservé et permettra de relier les basses vallées angevines à pied ou en vélo.

Le projet propose de s'appuyer sur la trame végétale existante comme structure d'un maillage par « spots » reliés les uns aux autres par les circulations douces. En effet, les jardins publics sont répartis tout au long du plateau. Ils se composent de squares et de parcs, de grands espaces ouverts, et de promenades. L'aménagement prévoit l'éclairage public ainsi que le mobilier nécessaire aux utilisateurs.

Les jardins familiaux existants sur le site aujourd'hui seront reconstitués sur une emprise similaire à celle d'aujourd'hui. Les jardins familiaux seront toutefois éclatés sur différents secteurs du projet. Ces jardins disposeront d'un local alimenté en électricité et en eau. Des points d'eau non potable desserviront les jardins. Des aires de stockage des déchets sont également prévues.

Le plateau est enfin structuré par deux éléments linéaires :

- au Nord une frange boisée, large espace planté destiné à isoler les constructions des nuisances du contournement autoroutier ; cette frange intègre des merlons acoustiques paysagers. Ces merlons réalisés par Cofiroute seront remodelés et paysagés dans le cadre de la ZAC.

- le parcours de sport/santé/bien-être, élément d'une boucle cyclable à l'intérieur du quartier et reliée au parcours des Basses Vallées angevines et au parcours régional Loire-Vélo.

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le plateau d'évolution utilisé par le lycée Jean Moulin ainsi que les stades Nauleau seront supprimés. Le programme prévoit la reconstitution de cette offre par 2 grands terrains polyvalents extérieurs avec vestiaires ainsi qu'un terrain polyvalent plus petit. Ils seront localisés sur la frange boisée de l'autoroute sur des terrains non constructibles. Un plateau d'évolution sera également réalisé sur le quartier. Ces équipements sportifs cités ci-avant seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage ALTER. La Ville d'Angers réalisera, quant à elle, un gymnase.

Synthèse Infrastructures, espaces verts et équipements sportifs

Ci-dessous un récapitulatif des équipements d'infrastructures que le projet prévoit de réaliser conformément au nouveau plan d'aménagement dessiné par l'agence GOA. Il est important de noter que ce programme d'équipements n'a pas été modifié significativement par rapport au précédent projet de l'urbaniste Castro. **Seules les lanières (remplacées par un maillage par « spots » de parcs, jardins et squares) et la promenade à thème (remplacée par un parcours sport/santé/bien-être) ont été modifiées.**

Maîtrise d'Ouvrage ALTER	Réalisé O/N	Commentaires
Infrastructures structurantes y compris réseaux boulevard Nord boulevard Ou est boulevard Jean Moulin voie Tramway (hors plate-forme tramway) réseau de chaleur	Oui Oui Oui Oui Oui	
Infrastructures secondaires y compris réseaux : dessertes de quartier mails	Partiellement Partiellement	A terminer A terminer
Aménagements paysagers : parc, jardins, squares frange boisée parcours sport/santé/bien-être jardins familiaux	Partiellement Oui Non Partiellement	A terminer A réaliser A terminer
Equipements sportifs : 1 plateau d'évolution 3 terrains polyvalents	Non Oui	A réaliser

II. EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires présents actuellement sur le site et ses abords (Nelson Mandela + Gérard Philippe) apparaissent suffisants pour couvrir les besoins des premiers secteurs opérationnels. Il est néanmoins prévu la réalisation d'un deuxième groupe scolaire (maternelle et primaire) sur le quartier dans lequel un équipement de multi-accueil s'intégrera.

Ces deux équipements seront réalisés en adéquation avec l'arrivée des nouveaux habitants, arrivée qui s'échelonnera sur de nombreuses années.

Ces équipements scolaires seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole.

Un collège devrait également s'implanter sur le site. La localisation et la programmation de cet équipement est à l'initiative du Conseil Général et se fera en lien avec l'urbanisation du plateau de la Mayenne situé plus au Nord. Il sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

ADMINISTRATIF ET SOCIOCULTUREL

Le relais mairie, aujourd'hui installé dans un préfabriqué, sera repositionné au cœur du nouveau quartier, dans un rez-de-chaussée d'immeuble donnant sur la place de la Fraternité.

Dans le même secteur, le projet prévoit la démolition-reconstruction de la Maison de Quartier, plutôt que la réhabilitation de celle-ci.

Enfin, une salle polyvalente à vocation culturelle, est programmée au cœur du quartier.

Ces équipements de quartier devront être réalisés par la Ville d'Angers.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le terrain d'accueil des gens du voyage actuel, situé aux Perrins, sera délocalisé et divisé en deux nouveaux terrains d'accueil de 25 emplacements chacun. Un des deux terrains d'accueil se situe dans le périmètre de la ZAC du Plateau des Capucins, dans la frange boisée, entre les stades Marcel Nauleau et l'école Supérieure d'Electronique de l'Ouest. L'autre se situe sur la commune d'Angers, sur le chemin des Chalets, au-delà de l'autoroute A11.

Le terrain actuel sera maintenu sur site en attendant la réalisation de ces deux terrains par Angers Loire Métropole.

STATIONNEMENT

Un parking public en ouvrage de l'ordre de 200 places est prévu dans le projet au niveau de l'entrée nord du quartier, en sortie d'autoroute A11, proche de l'Aquavita et de la station de tramway Verneau.

Il assurera une offre de stationnement conséquente pour l'équipement de loisirs et sera un maillon de l'offre P+R de la ligne A de tramway d'Angers.

Cet équipement sera réalisé dans le cadre de la ZAC par ALTER.

LOISIRS

Un centre aqualudique est prévu sur le quartier au niveau de la sortie de l'autoroute A11. C'est un équipement à fort rayonnement qui propose toute l'année plusieurs espaces accessibles à tous les publics. Sa construction s'est achevée en 2014.

En parallèle, un centre de loisirs (centre de ressources) est prévu afin de regrouper l'offre périscolaire du quartier. Il sera réalisé en lien avec la montée en charge de l'équipement Gérard Philippe qui l'accueille temporairement.

C'est la ville d'Angers qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cet équipement.

SPORT

L'arrivée de nouveaux habitants va générer des besoins supplémentaires en équipements sportifs. Les plateaux sportifs ont été présentés dans le point 1 ci-avant. Néanmoins, un gymnase est prévu dans le projet afin d'offrir une réponse aux besoins des nouveaux habitants que le gymnase Jean Moulin ne peut pas offrir car déjà saturé. Cet équipement sera implanté et réalisé en lien avec les équipements scolaires prévus sur le quartier.

C'est la ville d'Angers qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cet équipement.

Synthèse Equipements de superstructure

Ci-dessous un récapitulatif des équipements de superstructure que le projet prévoit de réaliser conformément au nouveau plan d'aménagement dessiné par l'agence GOA. Il est important de noter que ce programme d'équipements n'a pas été modifié significativement dans la diversité des équipements publics prévus. **Seules les quantités prévues initialement ont été revues à la baisse afin d'ajuster au plus près l'offre d'équipements publics par rapport à la baisse du programme de construction de logements et de bureaux.**

Maîtrise d'Ouvrage Ville d'Angers	Réalisé O/N	Commentaires
Equipement de quartier maison de quartier salle polyvalente relais mairie en RDC Equipements Loisirs 1 centre de loisirs Equipements sportifs 1 gymnase	Non Non Non Non Non	A réaliser A réaliser A réaliser A réaliser A réaliser
Maîtrise d'Ouvrage Angers Loire Métropole		
Equipements scolaires 1 groupe scolaire avec multi-accueil 1 groupe scolaire avec bibliothèque, halte-garderie, crèche, multi-accueil Accueil Gens du Voyage 1 terrain de 25 emplacements	Non Oui Non	A réaliser GS Nelson Mandela A réaliser
Maîtrise d'Ouvrage Conseil Général		
Equipement scolaire 1 collège	Non	A réaliser
Maîtrise d'Ouvrage ALTER		
1 Parking en superstructure 1 Centre Aqualudique	Non Oui	A réaliser Centre Aquavita

III. CONCLUSION

La liste des équipements publics qui devraient être réalisés sur le Plateau des Capucins est reprise dans les tableaux ci-après. Ces tableaux font apparaître leurs échéanciers de réalisation ainsi que leurs coûts.

Les infrastructures primaires étant déjà réalisées, seules les infrastructures secondaires ainsi que les aménagements paysagers seront à réaliser au fur et à mesure de la construction du quartier. De même, les stades Marcel Nauleau ayant été livrés en 2012, seul le plateau d'évolution sera à réaliser en lien avec l'urbanisation du secteur Auriol.

Deux premiers équipements de superstructure ont été réalisés par ALTER, la Ville d'ANGERS et ANGERS LOIRE METROPOLE en 2012 et 2014 afin de répondre aux besoins des futurs habitants. Il s'agit respectivement du groupe scolaire Nelson Mandela et du centre Aquavita. Les autres équipements seront réalisés en fonction de la croissance de la population et des besoins des habitants.

Le financement des équipements publics et maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'Ouvrage ALTER	Echéancier de réalisation	Coût d'investissement indicatif* K€ HT	Gestionnaire
Infrastructures structurantes y compris réseaux - <i>boulevard Nord</i> - <i>boulevard Ouest</i> - <i>boulevard Jean Moulin</i> - <i>voie Tramway (hors plate-forme tramway)</i> - <i>réseau de chaleur</i>	2012 2010 2015 2013	13 050	Ville d'ANGERS et ANGERS LOIRE METROPOLE
Infrastructures secondaires y compris réseaux - <i>dessertes de quartier</i> - <i>mails</i>	2007 - 2030	25 500	Ville d'ANGERS et ANGERS LOIRE METROPOLE
Aménagements paysagers - <i>parcs, jardins, squares</i> - <i>frange boisée</i> - <i>parcours sport/santé/bien-être</i> - <i>jardins familiaux</i>	2007 - 2030 2012 au-delà de 2020 2007 - 2030	14 000	Ville d'ANGERS
Equipements sportifs - <i>1 plateau d'évolution</i> - <i>3 terrains polyvalents</i>	au-delà de 2020 2012	3 000	Ville d'ANGERS
Parking public Centre Aqualudique	au-delà de 2025 2014	3 000 31 250	ANGERS LOIRE METROPOLE Ville d'ANGERS
TOTAL EQUIPEMENTS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE ALTER		89 800	

(*) hors programmation détaillée - Hors équipement et mobilier - Hors prescriptions particulières - Hors financements des tiers

Maîtrise d'Ouvrage Ville d'ANGERS	Echéancier de réalisation	Coût d'investissement indicatif* K€ HT	Gestionnaire
Equipements de quartier - maison de quartier - salle polyvalente - relais mairie en RDC	au-delà de 2020	2 100 400 800	Ville d'ANGERS
Equipements Loisirs - 1 centre de loisirs	au-delà de 2020	1 650	
Equipements sportifs : - 1 gymnase	au-delà de 2020	2 200	
TOTAL EQUIPEMENTS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE VILLE D'ANGERS		7 150	

(*) hors programmation détaillée - Hors équipement et mobilier - Hors prescriptions particulières - Hors financements des tiers

Maîtrise d'Ouvrage CONSEIL GENERAL	Echéancier de réalisation	Coût d'investissement indicatif* K€ HT	Gestionnaire
Equipement scolaire second degré - 1 collège	au-delà 2025	4 800	Conseil Général
TOTAL EQUIPEMENTS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE CONSEIL GENERAL		4 800	

Maîtrise d'Ouvrage ANGERS LOIRE METROPOLE	Echéancier de réalisation	Coût d'investissement indicatif* K€ HT	Gestionnaire
Equipements scolaires - 1 groupe scolaire avec multi-accueil - 1 groupe scolaire avec bibliothèque, halte-garderie, crèche, multi-accueil	au-delà de 2020 2012	9 000	Ville d'ANGERS
Accueil Gens du Voyage - 1 Terrains de 25 emplacements (terrain + bâtiment adm)	2018/2019	2 600	ANGERS LOIRE METROPOLE
TOTAL EQUIPEMENTS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE ANGERS-LOIRE-METROPOLE		11 600	